Jean-Baptiste André Godin au chef de bataillon du génie de La Fère, 14 août 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)
Collation2 p. (173r, 174r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au chef de bataillon du génie de La Fère, 14 août 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50301

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 août 1880
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireChef de bataillon du génie de La Fère

Lieu de destinationLa Fère (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la construction du pont du Familistère sur l'Oise. Le chef de bataillon du génie de La Fère a établi le 6 août 1880 une contravention à l'encontre de Godin. Godin lui explique qu'il a été autorisé le 14 juin 1880 à construire un pont sur l'Oise en remplacement du pont en bois, que le préfet, alerté par lui après réception de la contravention, lui a répondu que Menche de Loisne était absent, et que les travaux sont arrêtés en attendant la décision de la commission mixte. Il fait valoir le préjudice subi à cette occasion par l'usine du Familistère.

Mots-clés

Construction, Procédure (droit)
Personnes citées

- Menche de Loisne, Henri Marie Joseph (1824-1903)
- Sébline, Charles (1846-1917)

Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : pont sur l'Oise
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50301?context=pdf

Guise 14 Août 1880

Monsieur le Chef de bataillon du Génie, à La Fère,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 et pour me faire part d'une contravention commise par moi sans le savoir.

J'avais, dès le 9 Mars dernier, demandé à M. le Préfet l'autorisation de construire un pont sur l'Oise, en remplacement du pont de bois qui y existait. Cette autorisation m'a été délivrée par arrêté en date du 14 Juin, conformément aux plans que j'avais produits.

Aussitôt réception de votre lettre, j'ai fait part à M. le Préfet de la contravention dans laquelle je me trouvais placé. Il me répond aujourd'hui que M. Menche de Loisne est absent et qu'aussitôt son retour celui-ci avisera à remplir les formalités oubliées.

Depuis votre lettre, mes travaux sont arrêtés, le tablier du pont est sur les lieux; en attendant la décision de

la commission mixte, j'ai dû renvoyer les ouvriers chargés de monter le pont.

Vous comprendrez, Monsieur le chef de bataillon, quel préjudice cela me cause et combien il est onéreux pour mon établissement d'être privé d'une voie de communication qui lui est indispensable.

J'espère donc que vous voudrez bien hâter la décision à intervenir.

Veuillez agréer, Monsieur le chef de bataillon, l'assurance de ma parfaite considération.

Godin